



**Engagements de fin de conflit  
de la Direction de l'Etablissement de LYON 3  
Sur le site Clinique Val d'Ouest  
DE LA SOCIETE SAMSIC II**

L'Etablissement de LYON 3 de la Société SAMSIC II  
Siret n° 42868535801237

Dont les locaux se situent :  
81-83 rue Elisée Reclus – ZAC des Pivolles à DECINES (69 150)

Représenté par Monsieur Vincent HARAZIM  
Agissant en qualité de Chef d'Etablissement  
Dûment mandaté

**PREAMBULE**

Le présent engagement fait suite au mouvement de grève qui a eu lieu le 22 juin 2017 par certains salariés de l'établissement de SAMSIC LYON 3 affectés sur le site de la Clinique Val d'Ouest situé 39, Chemin de la Vernique à ECULLY (69 130).

Suite au mouvement de grève du 22 juin 2017, la Direction de SAMSIC s'est engagée à mettre en place les dispositions précisées à l'article 2 ci-dessous.

Elle précise que ces dispositions n'ont vocation à s'appliquer qu'aux salariés affectés sur le site de la Clinique Val d'Ouest en raison de la particularité des prestations réalisées sur ce site. La prestation de nettoyage effectuée sur ce site doit en effet répondre à un niveau d'exigence élevé.

**ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD**

Le présent accord est exclusivement applicable au personnel de l'établissement de LYON 3 de la Société SAMSIC II affecté sur le site de la Clinique Val d'Ouest situé 39, Chemin de la Vernique à ECULLY (69 130).

**ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION**

Les parties conviennent des dispositions suivantes :

- Passage de l'ensemble des Agents de service en qualification AQS2A.

*[Handwritten signatures and dates]*  
01/02/17  
[Signature]  
[Signature]  
[Signature]

- Passage des deux salariées référentes sur le site de la qualification Agent de Service échelon 3 (AS 3) en qualification Chef d'Equipe échelon 1 (CE1) de la Convention Collective Nationale de la propreté (CCN).

La définition de Chef d'Equipe 1 est la suivante dans la CCN :

« Le chef d'équipe suit et adapte des directives précises et impératives. Il participe aux travaux. Il applique des méthodes de base d'animation d'équipe. Il veille au respect de la discipline et des consignes d'hygiène et de sécurité. »

01/07/17  
*[Handwritten signatures and initials]*

- Mise en place de renfort de personnel sur le bio-nettoyage les lundi, jeudi et vendredi soir à compter du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au 30 septembre 2017, date limite de la mise en place de la nouvelle organisation.

- Mise à la disposition des salariés des fiches de postes et des protocoles de nettoyage à la date du 30 Juin 2017.

- Mise en place d'un cahier de besoin en produits et matériels à la date du 30 Juin 2017.

- Mise en place de fiche de traçabilité du bloc à la date du 30 Juin 2017.

- Mise en place de l'organisation finale du site pour la mi-septembre au plus tard avec au préalable une réunion de présentation aux Chefs d'Equipe. (Un agent supplémentaire sera mis en poste si l'organisation le nécessite).

- Engagement d'étudier avec les représentants de la clinique la possibilité de fermer le local de rangement de la salle d'accouchement afin d'éviter la disparition de matériel pour le 30 juin 2017.

- Engagement d'étudier avec les représentants de la clinique la mise en place d'un local fermé à clé pour les chariots de bio pour le 30 Juin 2017.

- Engagement d'organiser une réunion le 4 juillet 2017 entre la Direction SAMSIC, les agents de service du site et l'Animatrice de secteur pour étudier le mangement sur site.

- Engagement d'une réponse de la Direction concernant l'obtention d'une prime de panier avant le 30 Juin.

- Engagement de la Direction d'étudier les problématiques recensées par les salariés relatives aux bulletins de salaires et aux contrats de travail.

- Engagement de permettre aux salariés de demander l'arrêt de l'abattement des 8% sur les salaires sur demande écrite des salariés.

- Une réponse doit-être apportée concernant les 2 CDD actuellement en poste pour le Lundi 26 Juin,

Conformément à ses obligations, la Direction s'engage à ne sanctionner aucun salarié gréviste du seul fait de sa participation au mouvement de grève du 22 juin 2017.

Fait à Décines Charpieu,  
Le 26 Juin 2017

Monsieur Vincent HARAZIM  
Agissant en qualité de Chef d'établissement

*[Handwritten signatures and initials]*